



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13 16 00
Fax : 01 60 18 06 15

**- PROCEDURE DE RETROCESSION -
LISTE DES PIECES A FOURNIR AU SERVICE URBANISME**

Courrier de demande de rétrocession à titre gratuit adressé à M. Le Maire dans lequel il est précisé que la totalité des frais liés à cette rétrocession sera à la charge du demandeur (frais de géomètre et de bornage, commissaire-enquêteur et frais de publicité légale en cas d'enquête publique, acte notarié...)

Pièces à joindre à la demande :

(4 exemplaires en format papier + dématérialisé format .dwg et .pdf)

1 - Plan de récolement (sur lequel figure les constructions, voiries, espaces verts, mobilier urbain, signalisation horizontale et verticale...) permettant d'identifier précisément les espaces communs susceptibles d'être rétrocédés:

- Emprises à rétrocéder à la commune,
- Emprises demeurant parties communes (copropriété),
- Emprises des parties privatives.

2 - Plan de récolement de tous les réseaux (électrique, eaux usées, eaux pluviales, eaux potables, gaz, téléphone...) (échelle 1/200° à 1/400°),

3 - Plan parcellaire avec références cadastrales et superficies des différentes emprises citées en point 1

4 - Plan de récolement de tous les espaces verts avec indication des espèces plantées (échelle 1/200e à 1/400e),

5 - Notice descriptive VRD : Voirie (emprise, largeur trottoir, type de bordure, type d'enrobé...) / Assainissement (eaux usées, eaux pluviales) / Eau potable et défense incendie / Electricité / Eclairage extérieur / Téléphone / Télévision / Gaz

6 - Etat parcellaire (indiquant le N° de rue, nom du propriétaire, références cadastrales, superficie)

7 - Fiches techniques des matériels d'éclairage public (bornes, lampes, câble, câblette, protections, ballasts, etc...) et coordonnées des fournisseurs.

8 - Fiches techniques des mâts d'éclairage (type, matériaux, hauteur) et coordonnées du fournisseur.

9 - Attestation de contrôle de conformité électrique de l'EcP et attestation de contrôle de conformité mécanique de l'EcP.

10 - Autorisation de vérification de l'EcP par notre bailleur.

11 - Géolocalisation des points lumineux (coordonnées GPS)